



Extension de **garantie**

de votre véhicule pendant toute la durée de votre financement⁽¹⁾

Formule **CONFORT**

Elle couvre tous les organes vitaux de votre véhicule⁽¹⁾, à savoir :

- Dans le moteur :

vilebrequin, coussinets, bielles, pistons et leurs axes, segments, pignons de distribution, chaîne, tendeur de chaîne, arbre à cames, ensemble rampe de culbuteurs et/ou poussoirs, soupapes, pompe à huile, arbre intermédiaire, culasse et joint de culasse.

- Dans la boîte de vitesses manuelle :

roulements, pignonnerie, arbres, moyeux et système de synchronisation, axes et fourchette de sélection, bonhommes d'interdiction.

- Dans la boîte de vitesses automatique :

arbre des embrayages planétaires, disques d'embrayage et pistons de commande, convertisseur et pompe à huile.

- Dans le pont :

différentiel, pignons et roulements.

- Dans le circuit d'alimentation :

pompe électrique ou mécanique d'alimentation, pompe d'amorçage, pompe d'injection, injecteur (essence et diesel), régulateur de pression.

- Dans le système de suralimentation :

turbocompresseur, soupape de décharge, échangeur air-air.

- Dans le circuit électrique :

bobine d'allumage, alternateur, régulateur, démarreur, moteurs d'essuie-glace, commodo, jauge à carburant, moteur de lève vitre.

- Dans le circuit de refroidissement :

pompe à eau, radiateur moteur, ventilateur, thermostat.

- Dans le système de direction :

crémaillère, vérin, valve rotative, soufflet, pompe d'assistance.

- Dans le système de freinage :

maître cylindre, servofreins, étriers, répartiteur, compensateur.

- Dans le système de climatisation :

compresseur, embrayage, ventilateur auxiliaire.

- Dans le système de suspension :

barre stabilisatrice, barre de torsion, ressort, lames, bras de suspension.

- Dans le système de transmission :

transmission, moyeu, roulement de moyeu et porte moyeu.

- Ingrédients (pour tout remplacement ou réparation d'un organe couvert) :

huile moteur et boîte de vitesses, filtre à huile moteur, liquide de refroidissement.

Formule **SUMMUM**

Toutes les pannes mécaniques, électriques et électroniques de votre véhicule sont prises en charge⁽¹⁾ !

Pendant toute la durée de votre financement⁽¹⁾

Pièces et main d'œuvre

Kilométrage illimité⁽¹⁾

Seules les pièces suivantes ne sont pas couvertes par la Formule Summum : les pièces d'usure (plaquettes de frein, disques et tambour de frein, balais d'essuie glace, amortisseurs avant et arrière, échappement, bougies, recharges et dessiccateur de climatisation, kit distribution en cas de défaillance avant le premier remplacement préconisé par le constructeur, disque d'embrayage, batteries y compris des véhicules électriques ou hybrides, lampes), les pneumatiques, les enjoliveurs, les jantes, tous les éléments de la carrosserie, la peinture, les vitrages et joints d'étanchéité, la sellerie, les garnitures et habillages intérieurs, les grilles de ventilation.



Encore + d'avantages

Avec les **extensions de garantie Autosphere**, votre véhicule est garanti pendant toute la durée de votre financement⁽¹⁾.

Quelle que soit la formule choisie, votre mobilité est aussi garantie puisque vous bénéficiez en plus :

- d'une assistance dépannage / remorquage 24 h/24, 7 j/7, sans franchise kilométrique⁽¹⁾
- d'un véhicule de remplacement jusqu'à 4 jours en cas de panne⁽¹⁾
- des frais de transport pris en charge en cas de poursuite du voyage ou de retour au domicile⁽¹⁾

En sécurisant votre budget automobile :

- vous évitez les dépenses imprévues grâce à la couverture pièces et main d'œuvre
- votre véhicule est garanti jusqu'à 10 ans contre les pannes
- vous bénéficiez d'une assistance complète avec un véhicule de remplacement.

Et encore +

Kilométrage illimité⁽¹⁾

Pas d'avance de frais

Pas de franchise

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Dans la limite des conditions et garanties prévues au(x) contrat(s). Prestation disponible en Crédit, Location avec Option d'Achat et Location Longue Durée. Contrat d'assurance collective de dommages « Extension de Garantie Autosphere Confort ou Summum » souscrit par PRIORIS auprès de SOGESSUR, entreprise régie par le Code des assurances. Contrat d'assistance « Autosphere Assistance » souscrit par PRIORIS auprès d'OPTÈVEN ASSURANCES. Contrats présentés par PRIORIS, courtier d'assurance, n° ORIAS 07027257 (www.orias.fr) via ses mandataires. Sous réserve d'acceptation par PRIORIS, SAS au capital de 39 136 400 €, 69, avenue de Flandre 59708 Marcq-en-Baroeul, SIREN 489 581 769 RCS Lille Métropole. PRIORIS est une filiale de CGL. Autosphere Financement est une marque de Emil Frey Motors France mise à disposition de PRIORIS.